

Séance ordinaire du 6 mars 2017

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieux des séances ce **6 mars 2017** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Turcotte

Siège #2 - Manon Olivier

Siège #3 - François Beaulieu

Siège #4 - Daniel Giroux

Siège #6 - Sylvie Laroche

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Daniel Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rénaud Grondin. Madame Julie Picard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

02 (2017-03-44) - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 06 FÉVRIER 2017

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

5 - FINANCE - GESTION DES SERVICES

5.1 - Adoption des dépenses incompressibles du mois de mars 2017

5.2 - Comptes du mois à payer

5.3 - Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

5.4 - Directeur général et secrétaire-trésorier

5.5 - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminant le 31 décembre 2016

5.6 - Nominations des vérificateurs pour l'année 2017

5.7 - Reddition de comptes 2016 pour la voirie

5.8 - Rencontre des coordonateurs en Loisirs le 14 mars 2017 à Saint-Flavien

5.9 - Rencontre des D.G. le 15 mars 2017 à Issoudun

6 - RAPPORT DES COMITÉS

6.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Demande de dérogation mineure

7.2 - Demande d'appui Damien Trépanier

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Demande d'appui Domaine Joly-De Lotbinière

8.2 - Souper bénéfice Aide Alimentaire Lotbinière

8.3 - Terrain de jeux

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Québec-Branché

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Turcotte , et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE

03 (2017-03-45) - EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 06 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 6 février 2017 par la secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉE

04 (2017-03-46) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

 [Procès-verbal du 6 février 2017](#)

05 - FINANCE - GESTION DES SERVICES

05.01 (2017-03-47) - Adoption des dépenses incompressibles du mois de mars 2017

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de mars 2017.

ADOPTÉE

05.02 (2017-03-48) - Comptes du mois à payer

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer , à savoir:

C1700048	MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN-Fourniture de bureau/timbres	42,54
C1700049	DISTRIBUTION PRAXAIR DIV. PRAXAIR CANADA-Acétylène+ oxygène	224,75
C1700050	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA-Renouv. Autorisation radiocom.	410
C1700051	Pièces d'auto Caarquest Laurier-Station-Produits nettoyeurs camions	195,16
C1700052	FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE-Avis mutation	44
C1700053	SIGNALISATION LÉVIS INC.-Panneaux de signalisation	270,31
C1700054	Médias Transcontinental S.E.N.C.-pub. Le Peuple Lotbinière	419,66
C1700055	Robitaille Equipement Inc.- Peignes pour Kenworth	359,01
C1700056	MACPEK INC-Pièces mécanique (Volvo)	177,61
C1700057	Würth Canada Limited-Goupilles fendues	46,04
C1700058	Dépanneur P. Bédard & Fils Inc.- Essence	26,53
C1700059	Luc Therrien-Déneigement	950
C1700060	LONGUS QUEBEC-Pièces pépîne	679,13
C1700061	Québec Municipal-Adhésion annuelle	94,86
C1700062	PRODUC-SOL INC.-Déneigement février	2673,17
C1700063	LCR INC.- Ultraviolet sys. D'eau(salle)	4943,71
C1700064	VILLE DE PLESSISVILLE- Entente Loisirs	2529,45
C1700065	Portes de garage Léger Drolet et Fils in	183,96
C1700066	AUTOMATISATION JRT INC.- Système d'égouts	495,83
C1700067	Plomberie Ste-Croix Inc.- Pièces PVC étangs	51,45
C1700068	Ventilation C. Fortier- Entretien ventilation	206,96
C1700069	Ebenisterie Frelu 3- Réparation meuble bureau	28,74
C1700070	Entreprises de Billy inc.- Réparation Inter + Volvo	751,14
C1700071	HYDRO-QUÉBEC- Éclairage publique	568,25
C1700072	MÉDIGAS DIVISION DE PRAXAIR CANADA INC-Oxygène	72

C1700074	DISTRIBUTION PRAXAIR DIV. PRAXAIR CANADA-Acétyle+ oxygène	47,35
C1700075	BELL MOBILITÉ- Cellulaires mars	241,1
C1700076	MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN- Bulletin mars	86,53
C1700077	HYDRO-QUÉBEC-1245 2e rang	503,64
C1700078	TELUS QUEBEC-Téléphone étangs	421,25
C1700079	PAGES JAUNES- Janv.-février-mars	103,1
C1700080	TELUS QUEBEC-Téléphone bureau,salle mun. Loisirs	472,22
C1700081	MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN- Fourniture de bureau	7,7
C1700082	CSST- Cotisation 2017	76,77
C1700085	CARTE AFFAIRE VISA DESJARDINS- Intérêts	42,43
L1700004	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA- Retenue à la source	1131,81
L1700005	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC-Retenue à la source	2954,61
P1700059	MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION	2720,01
P1700062	MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION - REC	1800,95
P1700065	Freins Démarreurs Plessis Inc.- Pièces zamboni- Inter.-outils garage	1620,5
P1700066	CANADIEN NATIONAL-Passage à niveau février	621
P1700067	BUOPRO-Armoire ménage salle municipale	310,43
P1700068	CIM- Installation système Pier-Luc	790,46
P1700069	LAVERY DE BILLY- Services professionnels	195,46
P1700070	Maxxam Analytics-Test d'eau	221,33
P1700071	LOCATION LPL INC.- Harnais Loisirs + Polisseuse	97,73
P1700072	Municipalité de Joly- Entente incendie + entente inspecteur	1364,8
P1700073	Marius Marcoux & Fils Inc.- Minuterie "Tank Fuel"	362,17
P1700074	Roulement Techno Inc.- Équipement trailer et pépine	202,73
P1700075	Laboratoires Environex-Analyses d'eaux	83,36
P1700076	Roger Grenier Inc.- équipemenets garage	276,98
P1700077	PLACIDE MARTINEAU INC.- Équipements station pompage	687,82
P1700078	Imprimerie document express- Site internet	75,88
P1700079	Akifer inc.- CA puit	297,5
P1700080	RECYC.LAV INC- Ramagssage gros rebuts	132,22
P1700081	SOUDURE MARIO DESPRÉS- Soudure Volvo	488,64
P1700082	Informatique R.D.- Ordinateur + configuration	1415,59
P1700084	SUPÉRIEUR PROPANE- 1245 2e rang	1342,61
P1700085	INFO PAGE- Fréquence numérique mars	215,75
P1700086	Toshiba Solution d'affaires- Photocopies	183,6
P1700088	LABRADOR	3,33
P1700089	MRC DE LOTBINIÈRE	14053,08
P1700095	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	2135,09
P1700098	SUPÉRIEUR PROPANE	1740,26
P1700100	Blier, Chantal Mme	550
P1700102	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	1067,02
	Frais déplacements	1042,54
	Salaires	20688,45
	Total	79320,06

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2017-048

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 79 320.06 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Julie Picard

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



[Ajouts](#)



[Comptes à payer](#)

05.03 (2017-03-49) - Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que madame Julie Picard, adjointe, soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Que celle-ci soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à sa fonction en vigueur le 6 mars 2017;

Que le maire, monsieur Renald Grondin, soit autorisé à signer les documents permettant à madame Julie Picard d'obtenir les accès et autorisations aux services des différents fournisseurs et ministères.

ADOPTÉE

05.04 (2017-03-50) - Directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée afin de remplacer madame Caroline Fortin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la date limite pour la réception des candidatures a été fixée au 8 mars 2017;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un comité, formé du maire et de six conseillers, rencontreront les candidats et que leur choix final sera entériné à la séance du conseil du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

05.05 (2017-03-51) - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminant le 31 décembre 2016

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, tel que présenté par les vérificateurs.

 [Rapport financier abrégé](#)

05.06 (2017-03-52) - Nominations des vérificateurs pour l'année 2017

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer les vérificateurs suivants pour l'année 2017, soit :

RDL Lamontagne Proulx inc.

2284 rue de la Coopérative, Plessisville (Québec) G6L 1X2

ADOPTÉE

05.07 (2017-03-53) - Reddition de comptes 2016 pour la voirie

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater RDL Lamontagne Proulx inc. société de comptables professionnels agréés de Plessisville, pour la reddition de comptes 2016 du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

05.08 (2017-03-54) - Rencontre des coordonateurs en Loisirs le 14 mars 2017 à Saint-Flavien

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais de déplacement de la directrice lors de la rencontre des coordonateurs de Loisirs, le 14 mars à Saint-Flavien.

ADOPTÉE

05.09 (2017-03-55) - Rencontre des D.G. le 15 mars 2017 à Issoudun

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais de déplacement de la directrice lors de la rencontre des directeurs généraux de la MRC de Lotbinière, le 15 mars à Issoudun.

ADOPTÉE

06 - RAPPORT DES COMITÉS

06.01 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Loisirs

Famille

Sanitaire
Bibliothèque
École
Pompiers
Développement

07 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

07.01 (2017-03-56) - Demande de dérogation mineure

Considérant qu'une réunion a été tenue le 29 septembre 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no 2016-09-29-001.


Considérant que cette demande a été étudiée et visitée par les membres du comité consultatif d'urbanisme dans les délais prescrits et en vertu de la réglementation municipale en place.

Considérant l'avis négatif donné par les membres du CCU;

Considérant que le terrain n'est pas jugé assez grand et qu'aucune possibilité d'acheter une parcelle de terrain ne soit possible pour agrandir le lot concerné;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Laroche sur un vote majoritaire, de refuser la demande de monsieur Smith, selon la description ci-dessus.

ADOPTÉE

 [Avis du CCU](#)
 [Dérogation](#)

07.02 (2017-03-57) - Demande d'appui Damien Trépanier

Considérant que Monsieur Damien Trépanier a présenté une demande d'appui à la municipalité relativement à son projet de revitaliser le barrage de la paroisse en l'utilisant pour produire de l'électricité en y installant une mini centrale;

Considérant que ce projet aurait un volet touristique très important et toutes les installations nécessaires seraient conçues pour avoir un très grand attrait, comme par exemple: parc, sentier, camping, bâtiment d'époque etc.;

Considérant que ce barrage fait parti de l'ADN de notre paroisse et que c'est un héritage unique au coeur du village et que nous voulons le préserver et le faire découvrir, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer Monsieur Damien Trépanier dans cette demande.

ADOPTÉE

08 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

08.01 (2017-03-58) - Demande d'appui Domaine Joly-De Lotbinière

ATTENDU QUE depuis 1998, la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme de bienfaisance à but non lucratif, met tout en œuvre au nom de la collectivité pour que ce site patrimonial remarquable soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

ATTENDU QUE le site et la Maison de Pointe Platon du Domaine Joly-De Lotbinière ont été classés Bien et immeuble patrimoniaux du Québec en 1999 et Lieu historique national du Canada en 2003 et qu'ainsi, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent leur grande valeur patrimoniale au niveau national ainsi que l'importance de leur conservation et de la mise en valeur de leurs richesses ;

ATTENDU QUE pour la région de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un produit d'appel «nature-culture» d'importance puisqu'il occupe le premier rang comme site culturel privé quant au nombre de ses visiteurs ;

ATTENDU QUE pour la MRC de Lotbinière, le Domaine Joly-De Lotbinière est une locomotive du développement culturel et touristique, car son exploitation et la venue dans la région de ses milliers de visiteurs (plus de 433 000 visiteurs en dix-neuf ans) ont laissé dans le milieu plus de 18,5 millions de dollars en retombées économiques directes et indirectes ;

ATTENDU QUE pour les régions de Lotbinière et de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un important acteur du développement touristique et économique ;

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière désire poursuivre sa mission et assurer la pérennité de ce site patrimonial et naturel d'exception pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

ATTENDU QU' il est essentiel pour la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière d'obtenir des appuis solides ainsi que d'établir des partenariats forts et significatifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR MANON OLIVIER,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Val-Alain reconnait l'importance et le rôle de leader que joue le Domaine Joly-De Lotbinière au sein du monde culturel et touristique au niveau local, régional, provincial et national et que, par le fait même, nous demandons au gouvernement du Québec que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière reçoive les aides financières nécessaires pour assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine national.

ADOPTÉE

 [ORIGINAL- Résolution dem appuis suite coupures MCCQ](#)

08.02 (2017-03-59) - Souper bénéfique Aide Alimentaire Lotbinière

Considérant que nous avons reçu une demande d'Aide Alimentaire Lotbinière pour la participation au souper-bénéfice dun 23 mars 2017 prochain;

Considérant que l'organisme vient en aide à 400 personnes dans 17 municipalités de la MRC, dont la nôtre;

Considérant que l'organisme demande le soutien de la municipalité pour la poursuite de leurs activités par la réservation d'une table pour 8 personnes au cout réduit de 480\$;

Considérant que l'achat d'une table permet d'opérer et de distribuer des denrées alimentaires d'une valeur de 10 800\$ chaque année aux citoyens de la municipalité de Val-Alain, il est proposé par Daniel Turcotte de faire l'achat de deux billets, d'une valeur total de 130\$, dont les billets seront distribué à des bénévoles du comité de la Fadoq ainsi que des Fermières de Val-Alain.

ADOPTÉE

 [Lettre et coupon de participation_Souper-bénéfice2017_AAL_org](#)

08.03 (2017-03-60) - Terrain de jeux

Considérant que nous avons demandé une subvention pour deux personnes concernant le programme « Emplois d'été Canada 2017 »;

Considérant que les postes sont offerts pour 6 semaines et débutent le 26 juin pour se terminer le 18 août.

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae avec les conditions suivantes :

-est âgé de 15 à 30 ans (inclusivement) au début de l'emploi;

-était inscrit comme étudiant à temps plein au cours de l'année d'études précédente;

-envisage de retourner aux études à temps plein au cours de l'année d'études suivantes;

-suit un programme d'études secondaires, postsecondaires, CÉGEP, professionnelles ou techniques;

-est un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; et a également le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux/territoriaux pertinents.

ADOPTÉE

09 - AFFAIRES NOUVELLES

09.01 - Québec-Branché

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

11 (2017-03-61) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Giroux , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.40 hrs

Rénald Grondin

Julie Picard

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je, Rénaud Grondin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Rénald Grondin

Maire